

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 février 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 309

présenté par

M. Saddier, Mme Genevard, M. Ramadier, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Perrut,
Mme Audibert, M. Vialay, Mme Corneloup, M. Jean-Claude Bouchet, Mme Duby-Muller,
Mme Poletti, Mme Boëlle, M. Breton, Mme Louwagie, M. Sermier, Mme Bonnivard, M. Ravier et
Mme Bouchet Bellecourt

ARTICLE 58

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'habilitation par ordonnance à légiférer concerne l'adaptation des territoires littoraux aux effets du dérèglement climatique.

Les sujets traités nécessitent une concertation avec les collectivités locales concernées et les parlementaires eu égard aux modifications importantes proposées. Ces modifications auraient leur place dans un projet de loi dédié.